



Mariage avec française pour sans papier

Par **degdagui**, le 17/01/2016 à 13:33

bonjour tout le monde ,je suis algerien sans papier en france depuis 2 an j ai perdu mon passport il ya 1 an j ai fait une declaration de pert mais au consul il veulent pas me refaire le passport et je veux me marier avec française en ma demande mon passeport a la mairie donc je suis bloqué comment je peut me marier merci

Par **amajuris**, le 17/01/2016 à 15:44

bonjour,rvotre problème concerne l'administration consulaire algérienne et non l'administration française.rnpour vous marier, vous devez fournir des documents prouvant votre identité.rnsalutations

Par **degdagui**, le 17/01/2016 à 16:00

merci de votre réponse ,le consulat algerien ma donne une attestation avec une photo de moi sur cette attestation nom prenom date de naissance et elle valable a la mairie

Par **morobar**, le 17/01/2016 à 16:34

Bonjour,rnSi le document est rédigé et écrit en arabe, il faudra l'accompagner d'une traduction établie par un traducteur agréé sur le territoire de compétence de votre cour d'appel.rnLais si

le consulat est capable de délivrer une telle attestation, il doit pouvoir établir un passeport.

Par **amajuris**, le **17/01/2016 à 18:27**

rien n'indique que l'état civil français acceptera ce document comme document d'identité.
le site <http://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Cartes-grises-Permis-de-conduire-SIV-professionnel/Cartes-grises/Pieces-admises-pour-justificatif-d-identite> indique :
" Sont considérés comme pièces d'identité les documents suivants :
Pour une personne physique
- carte d'identité française en cours de validité
- passeport français ou étranger en cours de validité
- permis de conduire français ou étranger
- carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un état membre de l'union européenne ou l'espace économique européen, en cours de validité
- carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises

Par **melya**, le **20/01/2016 à 12:04**

bonjour . voila je suis marier avec un algerien qui na pas les papier de plus on vient de lui refuser sa carte de sejour car il est entree en france avec un visas pour l espagne qui n est plus valide que doit je faire ?